

Accord de Libre-échange — élimination accélérée des tarifs

Le Canada a amorcé la deuxième étape de l'élimination des tarifs dans le cadre de l'Accord de libre-échange (ALE).

La liste complète des propositions de l'industrie pour éliminer rapidement les tarifs dans cette étape a été publiée dans la *Gazette du Canada*, le mois dernier.

À la lumière du succès obtenu par le processus amorcé l'année dernière, les entreprises continuent à proposer des modifications à apporter aux listes tarifaires de l'ALE. Étant donné que les industries canadiennes recherchent de telles possibilités pour libéraliser le commerce davantage, le gouvernement facilite l'étude de leurs propositions (les procédures de présentation figurent à la fin de cet article).

L'objectif des consultations engagées par le gouvernement, c'est d'obtenir l'opinion de l'industrie canadienne et d'autres parties intéressées sur les avantages de l'élimination rapide des tarifs relatifs aux articles figurant sur la seconde liste de demandes.

Les consultations du secteur privé comprendront le Comité consultatif sur le commerce extérieur, les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, les associations industrielles et les syndicats — on encourage les entreprises canadiennes à collaborer avec les associations de leur industrie. En outre, toute partie intéressée peut présenter des commentaires écrits sur les avantages de certaines demandes. Lorsque ces consultations intérieures seront terminées, les propositions qui jouissent d'un vaste soutien de l'industrie feront l'objet de consultations entre les deux gouvernements.

La date cible pour apporter les modifications convenues aux listes tarifaires respectives est le 1^{er} juillet 1991.

L'année dernière, au moyen d'un processus consultatif exhaustif, suivi par des discussions entre le Canada et les États-Unis, on a conclu un accord visant à éliminer les tarifs couvrant 6 milliards de dollars en commerce bilatéral.

Comme dans la première série de négociations, le gouvernement compte, au cours des consultations futures engagées avec les États-Unis, ne donner suite qu'aux propositions qui sont dans l'intérêt national et qui jouissent d'un vaste soutien dans le secteur industriel visé. Les demandes qui ont été examinées au cours de la première étape ne

seront plus étudiées sauf si le requérant a démontré que les circonstances dans l'industrie ont considérablement changé.

L'ALE prévoit l'élimination de tous les tarifs sur les produits canadiens et américains d'ici à 1998. En ce qui a trait à certaines catégories de produits, les tarifs ont disparu lorsque l'ALE est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989. Pour ce qui est des autres catégories, les tarifs seront éliminés progressivement en cinq ou dix étapes annuelles de même durée.

L'ALE prévoit aussi l'élimination accélérée des droits sur certains articles figurant sur les listes tarifaires de l'ALE,

à condition qu'ils fassent l'objet de consultations entre les deux gouvernements. Les résultats de la première série d'éliminations accélérées de tarifs ont été mis en oeuvre le 1^{er} avril 1990.

Les procédures de présentation des commentaires sont décrites dans la *Gazette du Canada* - Avis aux lecteurs — publiée avec la liste des propositions de l'industrie le 6 octobre. Il est possible d'acheter des exemplaires de la *Gazette* au Centre d'édition du gouvernement du Canada, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa (Ontario) (tél. : 819-997-2560), ou dans les librairies qui vendent des publications gouvernementales.

Le Canada participera à des pourparlers commerciaux avec les É.-U. et le Mexique

Le 24 septembre 1990, le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé que le Canada, les États-Unis et le Mexique ont convenu de participer à des pourparlers visant à établir le cadre de futures négociations concernant un accord de libre-échange entre les trois pays.

Selon la déclaration de M. Crosbie, "Nous voulons garantir nos débouchés commerciaux sur le marché nord-américain, qui est vital pour nous. Or, le Mexique est de plus en plus présent sur ce marché, et il est pour le Canada un partenaire dont l'importance ne cesse de croître. Nous en sommes donc venus à la conclusion qu'il y va de l'intérêt du Canada de participer dès le départ aux pourparlers de libre-échange amorcés initialement par le Mexique avec les États-Unis. Autrement, nous laisserions passer une chance d'influencer directement et sur place des négociations qui pourraient se répercuter sur nos intérêts commerciaux en Amérique du Nord".

Le commerce entre le Canada et le Mexique

Le Mexique est le principal partenaire commercial du Canada en Amérique latine et se range parmi nos vingt partenaires commerciaux principaux dans le monde. En 1989, la valeur des échanges commerciaux entre les deux pays s'élevait à 2,88 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à 1988.

Depuis le milieu des années 1980, le

commerce entre le Canada et le Mexique a augmenté de plus de 10 % par an. Un meilleur accès au marché mexicain fournira un avantage évident aux exportateurs canadiens parce que nos produits, nos services et notre technologie sont compétitifs et recherchés par un Mexique qui se modernise.

La déclaration de M. Crosbie fait suite à certains événements antérieurs qui ont mis en vedette les relations commerciales et économiques entre le Canada et le Mexique, y compris la décision du Canada, prise à l'automne dernier, d'adhérer à l'Organisation des États américains, les visites au Mexique effectuées par le premier ministre, M. Mulroney, en mars, et par M. Crosbie en avril, ainsi que la visite effectuée en septembre au Canada par le secrétaire au Commerce et au Développement industriel du Mexique, M. Jaime Serra Puche.

Un marché plus grand que la Communauté européenne

M. Crosbie a expliqué que les trois pays désiraient réduire les tarifs et d'autres barrières tarifaires dans un domaine qui engloberait quelque 360 millions de consommateurs, soit un marché encore plus grand que celui des 326 millions de consommateurs dans la Communauté européenne (CE). Ensemble, les trois pays représentent un produit national brut (PNB) total d'environ 6 billions de dollars US, alors que le PNB total de la CE est d'environ 5,5 billions de dollars US.